



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° 0002094

Fès, Le 12 Sept 2023

Décision n°101/2023/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) "Chef de Service Contrôle Interne" rattaché au Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu la circulaire n° 7/2013 du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu le manuel managérial et les procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès ;

Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2023, pour le recrutement d'un (1) "Chef de Service Contrôle Interne" rattaché au Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 02 : Missions

La mission du "Chef de Service Contrôle Interne" est de réaliser le plan annuel d'audit interne et de contribuer à la mise en place et au suivi de dispositifs garantissant une bonne gestion



des risques et un processus d'amélioration continue, dans un souci d'optimisation des performances.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du "Chef de Service Contrôle Interne" se déclinent comme suit :

▪ **Audit Interne**

- ✓ Elaborer le plan annuel d'audit interne et le faire valider auprès du comité d'audit,
- ✓ Réaliser des missions d'audit planifiées ou ponctuelles auprès de toutes les entités,
- ✓ Proposer des recommandations pour améliorer le fonctionnement des services,
- ✓ Réaliser des missions de conseil auprès de la direction et management.

▪ **Contrôle Interne & Management des risques**

- ✓ Promouvoir un environnement de Contrôle Interne efficace au sein du CRI afin de s'assurer de la réalisation des objectifs de développement du CRI dans la transparence et la conformité avec les référentiels réglementaires,
- ✓ Assurer, de façon permanente, le suivi et le fonctionnement du dispositif de contrôle Interne et veiller à sa cohérence auprès de chacune des entités,
- ✓ Evaluer les systèmes de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et proposer à la direction du centre, les actions d'amélioration pour renforcer leur efficacité,
- ✓ Assurer l'inventaire et l'identification périodique des risques opérationnels et stratégiques inhérents à l'activité du CRI,
- ✓ Evaluer les risques et établir la cartographie des risques du CRI.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme Bac + 5 en audit, contrôle de gestion, management ou spécialité similaire.
- Expérience exigée : 7 ans minimum dans le domaine de l'emploi à occuper. Une expérience dans un établissement public serait un atout.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,



- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CIN (recto-verso),
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir,

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le 30 Sept 2023 à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès

Yassine TAZI

